

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT MULTISECTORIEL ET DE RESILIENCE URBAINE DE LA VILLE DE KINSHASA (PDMRUK - KIN ELENDA)

Termes de référence

ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS DE RÉINSTALLATION (PAR) POUR LES TRAVAUX RELATIFS À LA FOURNITURE ET POSE DES CONDUITES POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TERTIAIRE DANS LES COMMUNES DE LEMBA, MATETE, KISENSO ET N'DJILI

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte général du projet

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque Mondiale, pour mettre en œuvre le Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa (projet KIN ELENDA).

L'objectif de développement du projet KIN ELENDA est d'améliorer la capacité institutionnelle en gestion urbaine et l'accès aux infrastructures et services ainsi qu'aux opportunités socio-économiques à Kinshasa.

Le projet KIN ELENDA est basé sur le concept de « villes inclusives et résilientes » sous un angle spatial, économique et social et de résilience aux aléas. Il financera des infrastructures structurantes au niveau de la ville et des investissements de proximité au niveau des quartiers ciblés, en abordant également le défi de sous-emploi et de cohésion sociale, ainsi que les renforcements de capacité en matière de gestion urbaine.

Le projet KIN ELENDA vise à enclencher une transformation progressive du milieu urbain autour d'une série d'interventions intégrées pour améliorer les conditions de vie des populations des zones situées de part et d'autre de la rivière N'djili.

Les investissements du projet seront donc concentrés en priorité au niveau des bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili en amont du Boulevard Lumumba et les interventions en matière de renforcement institutionnel sur le niveau provincial essentiellement.

1.2. Composantes du projet

Le projet est basé sur 4 composantes ci-dessous :

1. Infrastructures et services résilients

1.1. Services de base à l'échelle de la ville

1.1.a. Approvisionnement résilient en eau

1.1.b. Assainissement

1.1.c. Gestion des déchets solides

1.1.d. Résilience des infrastructures et des services énergétiques

1.2. Amélioration des quartiers

1.2.a. Mobilité et routes urbaines

1.2.b. Infrastructures d'atténuation des risques d'inondations et de lutte contre l'érosion

1.2.c. Aménagement d'espaces publics et infrastructures de proximité

- 2. Communautés inclusives et résilientes**
 - 2.1. Inclusion socio-économique
 - 2.1.a. Entretien des infrastructures et inclusion sociale
 - 2.1.b. Développement des compétences
 - 2.1.c. Prévention de la violence
 - 2.2. Aménagement urbain et gestion du foncier
 - 2.3. Gouvernance locale
- 3. Gestion du projet**
- 4. Mécanisme d'intervention d'urgence conditionnelle**

1.3. Contexte de la mission

Suivant l'évaluation environnementale et social préliminaire conduite, le niveau du risque environnemental et social du projet Kin-Elenda a été jugé élevé au sens du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, ainsi que le niveau de risques lié à l'Exploitation et l'Abus Sexuel, et le Harcèlement Sexuel (EAS/HS) est substantiel. Huit sur les dix Normes environnementales et Sociales (NES) ont été jugées pertinentes pour ce projet. Il s'agit de :

- NES no 1 (Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux) ;
- NES no 2 (Emploi et conditions de travail) ;
- NES no 3 (Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution) ;
- NES no 4 (Santé et sécurité des populations) ;
- NES no 5 (Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire) ;
- NES no 6 (Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques) ;
- NES no 8 (Patrimoine culturel) ;
- NES no 10 (Mobilisation des parties prenantes et information) ;

Les recommandations de la Note de bonnes pratiques pour lutter contre l'Exploitation et les atteintes Sexuelles, et le Harcèlement sexuel¹ dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil seront tenues en compte pour l'enrichissement des mesures de prévention, atténuation et réponse aux risques EAS/HS liés au projet.

Par ailleurs, il est prévu dans le cadre du volet « Eau » de KIN ELENDA les travaux de relatifs à la fourniture et pose des conduites pour la réhabilitation et l'extension des réseaux de distribution primaire, secondaire et tertiaire dans les communes de Lemba, Matete, Kisenso Et N'djili.

Ainsi, la CEP-O a procédé en mai 2023 à l'élaboration d'un Screening environnemental et social desdits travaux, qui a permis, sur la base des facteurs des risques pertinentes, de classer ce sous-projet comme étant à risque environnemental substantiel et à risque social substantiel. Ce screening a aussi permis de faciliter l'identification des risques et impacts environnementaux et sociaux, ainsi que les mesures d'atténuation y relatives, et d'en déterminer les exigences en vue de la détermination de l'analyse environnementale et sociale plus poussée.

¹ <http://pubdocs.worldbank.org/en/215761593706525660/ESF-GPN-SEASH-in-major-civil-works-French.pdf>

A l'issue de ce screening, il y a lieu d'affirmer que la réalisation des travaux des réseaux des 4 communes susvisées laissent présager des impacts non négligeables sur l'environnement, de portée spatiale très limitée, mais facilement réversibles. Des expropriations de terre et déplacement involontaire des populations, assortis des pertes des revenus et restriction d'accès aux sources des revenus sont envisageables. L'abattage d'arbres ainsi que plusieurs traversées des routes asphaltées et non asphaltées sont également plausibles.

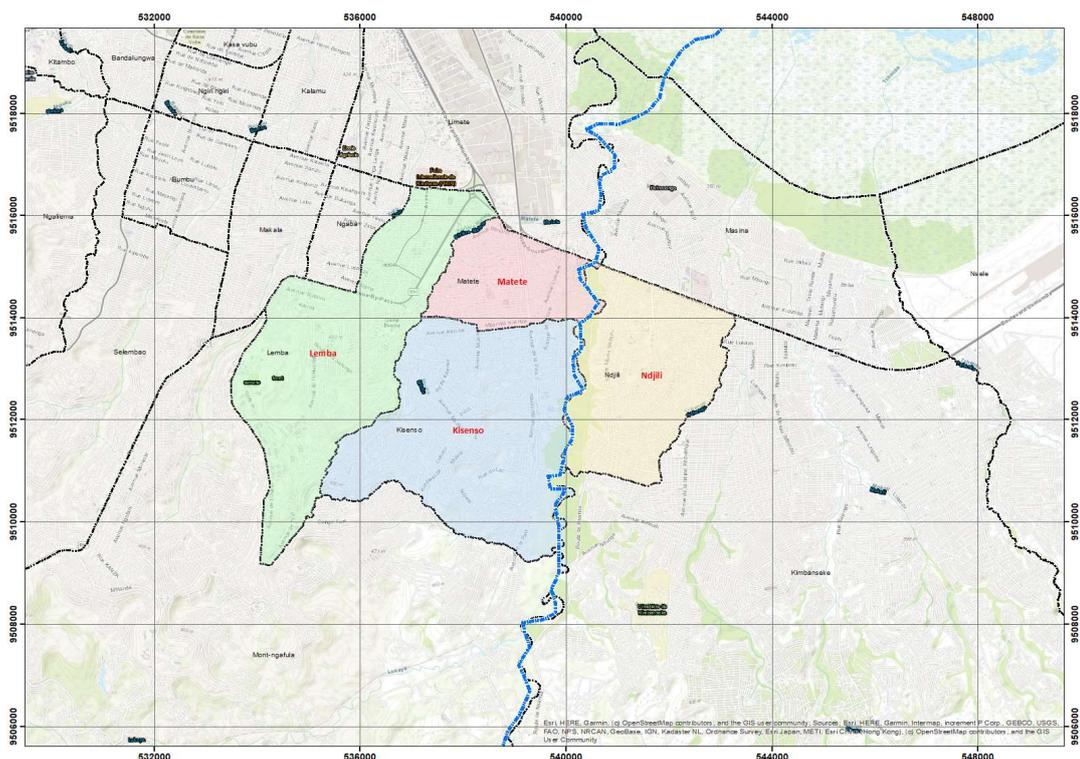
Ainsi, à travers les présents TDR, la Cellule d'Exécution des Projets-Eau, « CEP-O » en sigle, se propose de recruter un Consultant Indépendant chargé d'élaborer le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) pour les travaux de réhabilitation et extension des réseaux de distribution primaire, secondaire et tertiaire dans les communes de Lemba, Matete, Kisenso Et N'djili.

2. Description du sous-projet

2.1. Localisation

La zone du projet est composée de quatre communes ci-après : Lemba, Matete, Kisenso et N'djili

Figure 1 : Délimitation administrative de quatre (04) communes de la zone du projet



2.2. Brève description du sous-projet

Les activités prévues dans le cadre des travaux de réhabilitation et extension des réseaux de distribution primaire, secondaire et tertiaire dans les communes de Lemba, Matete, Kisenso Et N'djili consistent à :

2.2.1. Travaux généraux :

Les travaux généraux comprennent les items suivants :

- Installation et repliement de chantier ;
- Études et plans d'exécution ;
- Élaboration des documents environnementaux et sociaux : PAQ, PGES, PHS.
- Elaboration et remise des plans de recollement à la fin des travaux ;

- Étude et campagne géotechnique pour les réservoirs de stockage : 02 sondages carottés et 02 sondages pressiométriques par ouvrage, y compris rapport et essais au laboratoire ;
- Étude et campagne topographique ;
- Inspection et sondages pour reconnaissance de réseaux concessionnaires, y compris toutes sujétions de déplacement du réseau, de terrassement, de repose, de remblais et de remise en état des lieux ;
- Travaux de préparation de l'emprise des travaux, y compris implantation, abattage des arbres et toutes sujétions ;
- Élaboration du SIG pour les travaux de pose de conduites et travaux génie civil avec le service SIG de la REGIDESO ;
- Essais de pression en tranchées des canalisations ;
- Réception en usine de la fourniture des canalisations et robinetteries.

2.2.2. Travaux spécifiques :

➤ Commune Lemba :

Les travaux spécifiques dans la commune de Lemba comprennent les items suivants :

- Fourniture et pose de 29.799 ml de tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE63 ;
- Fourniture et pose de 5.254 ml de tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE90 ;
- Fourniture et pose de 16.902 ml de tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE110 ;
- Fourniture et pose de 11.086 ml de tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE160 ;
- Fourniture et pose de 5.083 ml de tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE225 ;
- Fourniture et pose de 6.080 ml des tuyaux FD, type 1 standard Vi ou similaire, DN300, classe 40 ;
- Fourniture et pose de 7.299 ml des tuyaux FD, type 1 standard Vi ou similaire, DN400, classe 40 ;
- Fourniture et équipement d'une vidange indirecte complète suivant sous détails ;
- Fourniture et équipement d'une vidange directe complète suivant sous détails ;
- Fourniture et équipement d'une ventouse complète suivant sous détails ;
- Fourniture et équipement d'une vanne de sectionnement complète suivant sous détails ;
- Fourniture de raccords, de tuyaux et de la robinetterie pour les nœuds ;
- Fourniture et installation de tout le matériel hydraulique pour la réalisation d'un branchement DE 25 (3/4'') sur conduite ;
- Démolition ou démontage d'ouvrages en béton armé le long du tracé de la conduite projetée ;
- Démolition ou démontage d'ouvrages en béton non armé et en maçonnerie blocs plein le long du tracé de la conduite projetée ;
- Démolition ou démontage d'ouvrages en maçonnerie en moellons le long du tracé de la conduite projetée ;
- Démolition et reconstruction à l'identique d'un caniveau en BA ;
- Démolition et réfection complète de la chaussée ou trottoir bituminés ou enrobée bicouche ;
- Démolition et réfection de chaussée ou trottoir bituminés, avec revêtement léger monocouche ;
- Fourniture et pose de bordures de toutes sortes (max. 100 kg/ml) ;
- Aménagement divers, mesures antiérosives ;
- Protection antiérosive par blocage en gabions boîte galvanisée et plastifiée ;

- Fourniture et pose des gabions pour la protection des berges d'une rivière ;
- Protection antiérosive par engazonnement, bambou et vétiver ;
- Dépose de 33 km des conduites existantes, diamètre jusqu'au DN300 ;
- Construction de 69 chambres de vannes pour équipement hydraulique, volume intérieur jusqu'à 40 m³.

➤ **Commune Matete :**

Les travaux spécifiques dans la commune de Matete comprennent les items suivants :

- Fourniture et pose de 38.142 ml de tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE63 ;
- Fourniture et pose de 6.221 ml de tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE90 ;
- Fourniture et pose de 13.206 ml de tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE110 ;
- Fourniture et pose de 11.428 ml de tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE160 ;
- Fourniture et pose de 3.359 ml de tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE225 ;
- Fourniture et pose de 1.242 ml des tuyaux FD, type 1 standard Vi ou similaire, DN300, classe 40 ;
- Fourniture et pose de 3.596 ml des tuyaux FD, type 1 standard Vi ou similaire, DN400, classe 40 ;
- Fourniture et équipement d'une vidange indirecte complète ;
- Fourniture et équipement d'une vidange directe complète ;
- Fourniture et équipement d'une ventouse complète ;
- Fourniture et équipement d'une vanne de sectionnement ;
- Fourniture de raccords, de tuyaux et de la robinetterie pour les nœuds ;
- Fourniture et installation de tout le matériel hydraulique pour la réalisation d'un branchement DE 25 (3/4'') sur conduite ;
- Démolition ou démontage d'ouvrages en béton armé le long du tracé de la conduite projetée ;
- Démolition ou démontage d'ouvrages en béton non armé et en maçonnerie blocs plein le long du tracé de la conduite projetée ;
- Démolition ou démontage d'ouvrages en maçonnerie en moellons le long du tracé de la conduite projetée ;
- Démolition et reconstruction à l'identique d'un caniveau en BA ;
- Démolition et réfection complète de la chaussée ou trottoir bituminés ou enrobée bicouche ;
- Démolition et réfection de chaussée ou trottoir bituminés, avec revêtement léger monocouche ;
- Fourniture et pose de bordures de toutes sortes (max. 100 kg/ml) ;
- Aménagement divers, mesures antiérosives ;
- Protection antiérosive par blocage en gabions boîte galvanisée et plastifiée ;
- Fourniture et pose des gabions pour la protection des berges d'une rivière ;
- Protection antiérosive par engazonnement, bambou et vétiver ;
- Dépose de 15 km de conduites existantes, diamètre jusqu'au DN300 ;
- Construction de 61 chambres de vannes pour équipement hydraulique, volume intérieur jusqu'à 40 m³.

➤ **Commune N'djili :**

Les travaux spécifiques dans la commune de N'djili comprennent les items suivants :

- Fourniture et pose de 13.455 ml des tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE63 ;
- Fourniture et pose de 5.327 ml des tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE90 ;
- Fourniture et pose de 6.949 ml des tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE110 ;
- Fourniture et pose de 12.741 ml des tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE160 ;
- Fourniture et pose de 2.513 ml des tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE200 ;
- Fourniture et pose de 9.420 ml des tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE225 ;
- Fourniture et pose de 2.887 ml des tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE280 ;
- Fourniture et pose de 8.476 ml des tuyaux FD, type 1 standard Vi ou similaire, DN400, classe 40 ;
- Fourniture et équipement d'une vidange indirecte complète ;
- Fourniture et équipement d'une vidange directe complète ;
- Fourniture et équipement d'une ventouse complète ;
- Fourniture et équipement d'une vanne de sectionnement complète ;
- Fourniture de raccords, de tuyaux et de la robinetterie pour les nœuds ;
- Fourniture et installation de tout le matériel hydraulique pour la réalisation d'un branchement DE 25 (3/4") sur conduite ;
- Démolition ou démontage d'ouvrages en béton armé le long du tracé de la conduite projetée ;
- Démolition ou démontage d'ouvrages en béton non armé et en maçonnerie blocs plein le long du tracé de la conduite projetée ;
- Démolition ou démontage d'ouvrages en maçonnerie en moellons le long du tracé de la conduite projetée ;
- Démolition et reconstruction à l'identique d'un caniveau en BA ;
- Démolition et réfection complète de la chaussée ou trottoir bituminés ou enrobée bicouche ;
- Démolition et réfection de chaussée ou trottoir bituminés, avec revêtement léger monocouche ;
- Fourniture et pose de bordures de toutes sortes (max. 100 kg/ml) ;
- Aménagement divers, mesures antiérosives ;
- Protection antiérosive par blocage en gabions boîte galvanisée et plastifiée ;
- Fourniture et pose des gabions pour la protection des berges d'une rivière ;
- Protection antiérosive par engazonnement, bambou et vétiver ;
- Dépose de 19 km de conduites existantes, diamètre jusqu'au DN300 ;
- Construction de 103 chambres de vannes pour équipement hydraulique, volume intérieur jusqu'à 40 m³.

➤ **Commune Kisenso :**

Les travaux spécifiques dans la commune de Kisenso comprennent les items suivants :

- Fourniture et pose de 120.423 ml des tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE63 ;
- Fourniture et pose de 18.018 ml des tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE90 ;
- Fourniture et pose de 21.615 ml des tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE110 ;

- Fourniture et pose de 17.067 ml des tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE160 ;
- Fourniture et pose de 5.638 ml des tuyaux en polyéthylène à haute densité (PE-HD) PN10, DE225 ;
- Fourniture et pose de 4.743 ml des tuyaux FD, type 1 standard Vi ou similaire, DN300, classe 40 ;
- Fourniture et pose de 5.784 ml des tuyaux FD, type 1 standard Vi ou similaire, DN400, classe 40 ;
- Fourniture et pose de 1.199 ml des tuyaux FD, type 1 standard Vi ou similaire, DN500, classe 40 ;
- Fourniture et pose de 3.008 ml des tuyaux FD, type 1 standard Vi ou similaire, DN600, classe 40 ;
- Fourniture et pose de 816 ml des tuyaux FD, type 1 standard Vi ou similaire, DN800, classe 40 ;
- Fourniture et équipement d'une vidange indirecte complète ;
- Fourniture et équipement d'une vidange directe complète ;
- Fourniture et équipement d'une ventouse complète suivant sous détails ;
- Fourniture et équipement d'une vanne de sectionnement ;
- Fourniture de raccords, de tuyaux et de la robinetterie pour les nœuds ;
- Fourniture et installation de tout le matériel hydraulique pour la réalisation d'un branchement DE 25 (3/4'') sur conduite ;
- Démolition ou démontage d'ouvrages en béton armé le long du tracé de la conduite projetée ;
- Démolition ou démontage d'ouvrages en béton non armé et en maçonnerie blocs plein le long du tracé de la conduite projetée ;
- Démolition ou démontage d'ouvrages en maçonnerie en moellons le long du tracé de la conduite projetée ;
- Démolition et reconstruction à l'identique d'un caniveau en BA ;
- Démolition et réfection complète de la chaussée ou trottoir bituminés ou enrobée bicouche ;
- Démolition et réfection de chaussée ou trottoir bituminés, avec revêtement léger monocouche ;
- Fourniture et pose de bordures de toutes sortes (max. 100 kg/ml) ;
- Aménagement divers, mesures antiérosives ;
- Protection antiérosive par blocage en gabions boîte galvanisée et plastifiée ;
- Fourniture et pose des gabions pour la protection des berges d'une rivière ;
- Protection antiérosive par engazonnement, bambou et vétiver ;
- Dépose de 10 lm de conduites existantes, diamètre jusqu'au DN300 ;
- Construction de 50 chambres de vannes pour équipement hydraulique, volume intérieur jusqu'à 40 m³.

2.3. Principales caractéristiques environnementales et sociales des sites du sous-projet

Le sous projet est localisé dans une zone urbanisée à forte concentration humaine où l'on trouve à la fois des villas de haut standing, des habitations de standing moyen et celles de standing modeste. Plusieurs installations commerciales (boutiques, restaurants, terrasses et étals) et autres infrastructures sociales (écoles, centre de santé...) ainsi que plusieurs autres marchands à la sauvette sont localisées le long des routes tant principales que secondaires où ils peuvent entraver la bonne réalisation des travaux du réseau et des adductions ; en sus de la perturbation des activités d'au moins trois stations-services dans les communes de Lemba et Matete dont l'accès pourrait être obstrué par les travaux.

La réalisation des travaux laisse ainsi entrevoir de manière générale des impacts non importants, de portée spatiale large, mais limitée et facilement réversibles. Cependant, seuls les déplacements économiques involontaires entraînant des pertes des revenus et/ou des restriction d'accès aux sources des revenus sont à envisager.

Plusieurs traversées des routes asphaltées et non asphaltées sont également inévitables. Les impacts potentiels sur les rampes d'accès et le décapage éventuel de la chaussée pourraient advenir moyennant une réparation en nature par la remise en état d'infrastructures à la fin des travaux.

La perturbation de la circulation, avec risque d'accidents, dans une zone très peuplée, ainsi que le déplacement des poteaux électriques, avec risque d'électrocution et de perturbation de la fourniture en énergie électronique sont également envisageable durant la réalisation des travaux.

Les quatre communes concernées connaissent habituellement un problème d'insalubrité, à cause de la mauvaise gestion des déchets et des eaux usées évacués dans les caniveaux situés le long de la voirie. Il y a de ce fait lieu de craindre la résurgence des maladies hydro fécales, étant donné que les travaux pourront entraîner la destruction partielle, avant reconstruction, desdits caniveaux. À cela s'ajoute les risques liés à l'insécurité.

Les communes de Kisenso, Matete et Ndjili sont réputé regorger des jeunes délinquants qui se livre au banditisme urbain, communément appelés « Kuluna » où ils exportent en toute impunité la population, même en plein jour, en menaçant leurs victimes par des armes blanches, dont la machette. L'activisme de ces jeunes risque d'être exacerbé par la présence, dans l'équipe commise à la pose des conduites, d'expatriés chinois qui risquent d'être pris pour cible.

3. OBJECTIFS ET PORTÉE DE LA MISSION

3.1. Objectif général

L'objectif général de cette mission consiste d'une part, à recenser dans la zone du projet les biens et personnes susceptibles d'être impactés à la suite des travaux de réhabilitation et extension des réseaux de distribution primaire, secondaire et tertiaire dans les communes de Lemba, Matete, Kisenso Et N'djili et d'autre part, à proposer des mesures de compensation et/ou d'indemnisation à l'issue des enquêtes socio-économiques.

Aussi, faudra-t-il, pour se conformer aux lois de la RD. Congo et à la Norme ES no 5 de la Banque mondiale (Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire), ainsi qu'à la Note des Bonnes Pratiques de la Banque mondiale contre l'EAS/HS², lors des activités à réaliser pour identifier les biens et consulter les personnes susceptibles d'être impactés au cours des travaux, en vue de proposer des mesures compensatoires et/ou d'indemnisation pour les impacts subits (pertes des revenus ou de ressources, des déplacements temporaires ou définitifs, etc.).

² <http://pubdocs.worldbank.org/en/215761593706525660/ESF-GPN-SEASH-in-major-civil-works-French.pdf>

3.2. Objectifs spécifiques

La mission consiste, en conformité avec les lois de la RD. Congo et les normes ES de la Banque mondiale, notamment la NES n°5 relative à la Réinstallation Involontaire des Personnes, d'élaborer un Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) qui aura les objectifs spécifiques suivants :

1. Décrire le projet (avec un focus sur les activités susceptibles d'occasionner des impacts socio-économiques négatifs, y compris les impacts liés à l'EAS/HS). En ce qui concerne ceux-ci, la mission identifiera les risques liés aux VBG contextuels, et comment les activités du projet pourront les exacerber et/ou créer d'autres, notamment les risques liés à la réinstallation des personnes et biens.
2. Décrire les conditions du milieu socioéconomique et culturel dans la zone d'intervention du projet (indiquer si possible les éventuelles lacunes et incertitudes censées être relevées sur le plan social dans la zone du projet) ;
3. Analyser les causes de vulnérabilité de la population riveraines, ainsi que les impacts socio-économiques induits par les travaux, spécialement comment ces impacts se réaffectent dans la population plus vulnérable ;
4. Consulter les populations potentiellement affectées, les autorités locales, ainsi que les ONG dans la zone d'intervention en garantissant la participation des ONG qui représentent les femmes, les droits des enfants, et des autres groupes susceptibles d'être vulnérables ;
5. Assurer que les femmes et les couches plus vulnérables des communautés y participent, ainsi que l'identification de leurs préoccupations et besoins. Celles-ci seront consultées de manière séparée, dans des endroits sûrs et accessibles, et les consultations sont animées par de personnes de leur même sexe. Les consultations seront orientées à connaître leurs préoccupations notamment en rapport la sécurité, bien-être et la santé, et jamais à identifier des expériences individuelles en matière de VBG ;
6. Recenser les biens et les personnes susceptibles d'être affectés par le projet (avec une incise sur les personnes vulnérables), y compris leur géolocalisation, les photos des PAP, les empruntes selon leur préférence. Les données seront ventilées par sexe ;
7. Détermination des matrices de l'éligibilité et des compensations en accordance avec le CPR du Projet ;
8. Evaluation des biens recensés et estimation des coûts des indemnisations ainsi que les détails des comptes bancaires des PAPs qui bénéficieront d'une indemnisation (les indemnisations ne pourront se faire qu'à travers les comptes bancaires ou par mobile-money. Ainsi, les paiements via Mpesa, Orange Money et Airtel Money sont également envisageables pour des sommes inférieures à 1000,00 USD. D'où, les numéros des téléphones des bénéficiaires de cette catégorie devraient également être clairement indiqués) ;
9. Identification (si nécessaire) avec l'autorité politico administrative locale d'un site de réinstallation potentiel et consultation des communautés d'accueil existantes sur le site de relocalisation choisi ou proposé par les autorités publiques ou locales. Le choix du site de réinstallation sera fait après avoir considéré d'autres alternatives permettant d'éviter le plus possible la réinstallation physique ;
10. Afficher le budget du PAR ;
11. Proposer un calendrier d'exécution du PAR ;
12. Déterminer et publier la date butoir
13. Définir les responsabilités de suivi/évaluation et de la mise en œuvre du PAR ;
14. Sur base du Mécanisme de Gestion des Plaintes développé par le Projet Kin Elenda, ainsi que les procédures établies pour la résolution des incidents liés à l'EAS/HS, proposer un MGP pour les plaintes liées aux opérations d'indemnisation
15. Rédiger le document du PAR et le faire valider.

3.3. Résultats attendus

Les résultats attendus à l'issue de cette mission sont entre autres :

- i. Le profil socioéconomique de la zone du projet a été décrit ;
- ii. Les activités du projet génératrices des impacts sociaux négatifs ont été arborées et les impacts socioéconomiques négatifs ont été identifiés ;
- iii. Le cadre légal et institutionnel de la réinstallation est décrit ;
- iv. Une comparaison entre la législation nationale sur la réinstallation et la NES n° 5 de la Banque mondiale a été faite en précisant la disposition qui sera appliquée pour le projet ;
- v. Les populations potentiellement affectées, les autorités locales et les ONGs ont été significativement consultées et informées sur le projet, avec une participation accrue des femmes et autres couches plus vulnérables, y compris les organisations de base communautaire, les organisations de plaidoyer pour la défense des droits des enfants, des personnes handicapées, etc. ;
- vi. Les listes des personnes ventilées par sexe avec leurs biens susceptibles d'être affectés du fait du projet sont disponibles ;
- vii. Le mode de calcul des indemnisations ainsi que les barèmes à appliquer sont clairement décrit ;
- viii. L'évaluation des biens susceptibles d'être affectés est correctement faite, sur base des barèmes consentis par toutes les parties prenantes ;
- ix. Le budget estimatif de la mise en œuvre du PAR a été défini, mettant en exergue les différentes sources de financement et les affectations éligibles des fonds suivant le PAD du projet ;
- x. Le calendrier de mise en œuvre du PAR a été élaboré, assurant qu'aucune activité physique n'aura lieu avant l'indemnisation/compensation de toutes les Personnes Affectées par le Projet ;
- xi. Les responsabilités pour le suivi/évaluation et la mise en œuvre du PAR ont été définies ;
- xii. Le mécanisme à mettre en place pour le recueil et le traitement des doléances subséquentes à la mise en œuvre du PAR a été défini ;
- xiii. Le document du PAR a été rédigé et approuvé ;
- xiv. Les mesures d'assistance pour les personnes vulnérables ont été définies.

3.4. Méthodologie

La démarche méthodologique à adopter pour l'élaboration du PAR comprendra principalement les phases suivantes :

- La revue documentaire³ qui consiste à recueillir et analyser les différents documents disponibles sur le projet ainsi que sur la réglementation nationale en matière d'expropriation et normes environnementales et sociales de la Banque mondiale régissant la conduite de la Réinstallation involontaire ;
- Le recensement des biens et personnes (ventilées par sexe) susceptibles d'être affectés par le projet sur base des enquêtes socio-économiques sérieuses ;
- L'organisation des consultations (en public ou en focus groupes) avec les parties prenantes au projet (les populations riveraines, personnes potentiellement affectées par le projet, la société civile, Autorités politico-administratives, etc.) pour recueillir leurs préoccupations, attentes et opinions spécifiques afin d'obtenir leur adhésion et réduire sensiblement les éventuelles réclamations ;
- Assurer que les femmes et les couches plus vulnérables des communautés sont consultés en groupe spécifique au sexe et animés par l'animateur du même sexe pour faciliter les échanges libres et ouverts.
- La documentation du processus de consultation ;

³ Cela inclut l'Étude sociale dans le cadre du projet de développement urbain et de résilience de la ville de Kinshasa et le RAPPORT FINAL LUTTE CONTRE LES VSBG ET L'INTEGRATION DES ASPECTS GENRES (juin 2018), ainsi que le Social Inclusion and Prévention Action Plan

- La définition des critères d'éligibilité, la date butoir, les mécanismes de gestion des plaintes ainsi que des plaintes sensibles à l'EAS/HS, et le suivi-évaluation des indicateurs liés à la mise en œuvre du PAR ;
- La définition du calendrier de mise en œuvre ;
- Les visites du site pour mieux comprendre les réalités et consulter les acteurs de terrain.

4. DESCRIPTION DES TACHES POUR LA MISSION

L'équipe devra s'imprégner des documents cadres de Kin Elenda (CPR, PMPP, MGP...), du PAR générique en cours de finalisation, ainsi que de tout autre document déjà produit par la CEP-O sur les activités dudit sous-projet (APS, APD, PAR Kisenso, Screening environnemental et social...), et devra réaliser la mission conformément aux prescrits des présents TDR. La législation nationale notamment la loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection socio-environnementale ainsi que le Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale ainsi que la NES n°5 de la Banque mondiale relative à la Réinstallation Involontaire devront constituer le soubassement de son travail.

Pour les aspects VBG, y compris l'EAS/HS, l'équipe du Consultant s'appuiera sur les textes suivants qui s'appliquent au projet :

- La Note de Bonne Pratique de la Banque Mondiale contre l'EAS/HS (citée en haut) ;
- La loi 06/018 modifiant et complétant le décret du 30 juin 1940 portant Code Pénal Congolais et la loi 06/019 modifiant et complétant le décret du 06 août 1959 portant Code de Procédure Pénale Congolais qui répertorie les différents types de violences sexuelles et les peines prévues contre leurs auteurs des faits ;
- La loi n°09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant ;
- La loi n° 08/011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des personnes affectées, intégrant les questions de violences basées sur le genre ;
- La Stratégie Nationale de Lutte contre les violences sexuelles et basées sur le Genre de la RDC ;
- La Convention sur l'Élimination de toutes les formes des Discriminations à l'Égard des Femmes.

Plus spécifiquement, le Consultant aura pour tâches de :

- Collecter les données ventilées par sexe nécessaires à l'élaboration d'un PAR ;
- Recenser les biens et personnes⁴ susceptibles d'être affectés par le projet ;
- Organiser les consultations publiques avec les parties prenantes (populations, ONG, société civile, autorités locales, etc.) dans le cadre d'une approche participative, et inclusive, en garantissant la participation et la représentation des femmes par les femmes, ainsi que des autres couches des communautés susceptibles être vulnérables aux risques et impacts de la réinstallation ;
- Sensibiliser les PAP sur le mécanisme de gestion des plaintes et traitement des doléances, ainsi que les procédures pour la gestion de plaintes EAS/HS ;
- Établir un calendrier d'exécution du PAR avec un budget détaillé ;
- Identifier les responsabilités des acteurs pour la mise en œuvre et le suivi des mesures compensatoires proposées ;
- Évaluer la capacité des intervenants dans la mise en œuvre d'un Plan de Réinstallation et faire des recommandations appropriées, y compris les besoins en formation et/ou renforcement des capacités pour ces intervenants.

⁴ La collecte de données doit être ventilée par sexe

Cette mission d'élaboration du PAR devra être suffisamment participative afin d'une part, de sensibiliser les populations, les ONG et la société civile, l'administration locale et le secteur privé œuvrant dans la zone du projet, sur les objectifs poursuivis par le projet et d'autre part, de recueillir leurs préoccupations, observations et recommandations puis, les refléter dans le rapport PAR. Une synthèse des consultations menées durant la conduite de l'étude devra faire partie du rapport et l'intégralité portée en annexe du document, tout comme les procès-verbaux desdites consultations, ainsi que les données des participants/es ventilées par sexe.

5. PLAN DE REDACTION DU RAPPORT

Un rapport intitulé « Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) » se conformant à la législation et aux réglementations en vigueur en RDC ainsi qu'au Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, sera produit. Le rapport contiendra principalement les éléments suivants :

- i. Résumé exécutif en français, en anglais, en lingala incluant le tableau sommaire des impacts (voir annexe 1 pour l'exemple)
- ii. Introduction (2 pages maximum)
- iii. Description détaillée du sous-projet (travaux) et identification de la zone du sous-projet (5 pages maximum)
- iv. Date butoir
- v. Recensement et étude socioéconomique détaillée
- vi. Évaluation des pertes et indemnisations
- vii. Consultations
- viii. Calendrier de mise en œuvre du PAR
- ix. Mécanisme de traitement des plaintes / litiges dans la zone du sous projet
- x. Estimation du coût global du PAR y compris sa mise en œuvre
- xi. Diffusion du PAR
- xii. Conclusion
- xiii. Références et sources documentaires
- xiv. Annexes :
 - a. PAR Générique approuvé
 - b. Termes de référence du mandat
 - c. Liste des personnes rencontrées
 - d. Listes des présences des consultations du public et procès-verbaux signés
 - e. Documents de mise en place des CLD/CLGP ou si déjà établi, documents signés par les CLD/CLGP
 - f. Arrêté de la date butoir
 - g. Communiqué radiophonique fixant la date butoir
 - h. Liste des présences de l'atelier de restitution et procès-verbal signé
 - i. Fiche d'enquête de ménage / recensement individuel de chaque PAP
 - j. Base des données des PAP en Excel
 - k. Fiches de renseignements de toutes les PAP (en dossier à part)
 - l. Fiches d'engagements signées (en dur) et scanner joint en annexe du PAR. Ces fiches ne seront pas publiées.

N.B. : En volume séparé du PAR, joindre un document reprenant la liste des PAP avec les coordonnées complètes (adresses, téléphones, photos, etc.). Ce document servira de sous-bassement pour la mise en œuvre dudit PAR.

Les documents disponibles et à consulter pour cette mission sont entre autres :

- Le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) du Projet et le PAR Générique du projet Kin Elenda
- Le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du Projet ;
- Le document sur les Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) du Projet ;
- Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du Projet ;
- Le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;
- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ;
- Le plan d'action EAS/HS du projet ;
- Le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des travaux d'AEP de Kisenso ;
- La nouvelle mercuriale légale des prix ;
- L'analyse environnementale et sociale préliminaire (screening) effectuée.
- L'Avant-Projet Détaillé (APD) ;
- Le dossier d'Appel d'Offres (DAO) si disponible ;
- Tout autre document jugé pertinent par l'équipe de la mission.

6. PROFIL DES MEMBRES DE L'EQUIPE

Le Consultant devra avoir :

- Au moins un diplôme (BAC+5) et détenir une spécialisation en évaluation environnementale et sociale ;
- Avoir une expérience spécifique avérée dans la conduite de réalisation du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) ;
- Au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle pertinente en évaluation environnementale et sociale ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) plans de réinstallation de population (PAR), dont deux (02) en tant que Chef de mission, pendant les cinq (5) dernières années ;
- Justifier d'expériences en matière de concertation/consultation publique dans le secteur eau, en milieu urbain et des expériences similaires à celle du projet d'eau potable en milieu urbain seront un atout ;
- Des connaissances des dispositions et normes internationales en matière social, y compris les une connaissance du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, ainsi que des lois et règlements de la RDC en matière de gestion environnementale et sociale ;
- La maîtrise du français et de l'anglais (la connaissance du Lingala est obligatoire).

Aussi, pour se conformer aux standard, l'équipe du Consultant comportera en son sein une modératrice femme qui mènera des consultations auprès des femmes membres de la communauté avec une expérience dans le domaine de la mobilisation communautaire et des enquêteurs.

Les membres de l'équipe devront signer, avant le lancement des activités, le code de bonne conduite du projet, et bénéficier d'une sensibilisation en matière de risques et conséquences VBG, y compris EAS/HS, le contenu du code de bonne conduite, et les procédures mises à disposition par le projet pour dénoncer les incidents d'EAS/HS.

7. PRODUIT ATTENDU ET ECHEANCE

Un rapport de démarrage, à l'issue de la réunion de cadrage, intégrant les observations et commentaires sur la méthodologie, devra être produit 5 jours après réception de l'ordre de service de démarrage des prestations.

La première version provisoire du rapport PAR, incluant les fiches avec les identités (photo, carte ID, et images des pertes) de chaque PAP, devra être soumise 25 jours après la réception de l'ordre de service pour revue et commentaires par la CEP-O et la Banque Mondiale.

La version provisoire corrigée prenant en compte les observations de la CEP-O et de la Banque Mondiale devra être disponible au plus tard 10 jours après la réception de desdites observations.

La CEP-O transmettra dans les meilleurs délais, la version provisoire corrigée sous forme de document électronique au format Word à la Banque mondiale, pour approbation.

La version définitive prenant en compte les observations du Client devra être disponible au plus tard 5 jours après la réception de celles-ci pour validation avec mention « approuvé et à reproduire ».

Le consultant produira la version finale du rapport approuvé sous forme de document électronique (05 clés USB de bonne qualité) au format Word et des documents en dur en 05 exemplaires.

8. DUREE DE LA MISSION

La durée des prestations est de 45 jours calendaires.